

C **Offices récepteurs** **C**

LY **OFFICE LIBYEN DE LA PROPRIÉTÉ** **LY**

INDUSTRIELLE

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Libye
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Arabe ou anglais ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Arabe ou anglais
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	3
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Office autrichien des brevets ou Office européen des brevets
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Office autrichien des brevets ou Office européen des brevets
Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie: Dinar libyen (LYD) et franc suisse (CHF)
Taxe de transmission :	LYD ... ²
Taxe internationale de dépôt ³ :	CHF 1.330
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e ³ :	CHF 15
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(AT) ou (EP)
Taxe pour le document de priorité (règle 17.1.b) du PCT) :	Néant
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié en Libye Oui, dans le cas contraire
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout conseil en brevets ou agent de brevets enregistré auprès de l'office
Renonciation au pouvoir :	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Non
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Non

¹ Si la langue dans laquelle la demande internationale est déposée n'est pas acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale (voir l'annexe D), le déposant devra remettre une traduction (règle 12.3 du PCT).

² Le montant de la taxe n'est pas encore connu. Il sera fixé prochainement. Pour connaître le montant de la taxe en vigueur, il convient de se renseigner auprès de l'office ou du mandataire.

³ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).